

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Situation économique de l'Angleterre en 1860

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 47-54

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__47_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

Situation économique de l'Angleterre en 1860.

(SUITE ET FIN.)

L'armée anglaise se recrute entièrement par la voie des engagements volontaires, et à l'intérieur du Royaume-Uni, à l'exception du 100^e régiment qui se recrute dans le Canada et de quelques enfants de troupe qui entrent au service dans les colonies.

On est admis à s'engager de 18 à 25 ans pour la cavalerie et le génie; de 17 à 30 ans pour l'artillerie et l'infanterie; pour l'infanterie destinée à servir dans l'Inde, les engagements ne sont pas reçus au-dessous de 18 ans.

La taille est fixée ainsi qu'il suit: gardes du corps et gardes à cheval, 1^m,75 à 1^m,80; cavalerie, 1^m,65 à 1^m,71; cavalerie de l'Inde, 1^m,61 à 1^m,65. — Artillerie: canoniers, 1^m,69; soldats du train (*drivers*), 1^m,60 à 1^m,65. — Infanterie: gardes, 1^m,72; ligne, 1^m,60.

La prime d'engagement varie, selon les besoins, entre 50 et 250 fr.; il est donné, en outre, un équipement complet. La prime est la même pour toutes les armes.

La durée du service est de 10 ans dans l'infanterie, de 12 ans dans la cavalerie et l'artillerie. Après ce terme, le soldat, s'il est encore apte au service, peut renouveler son engagement; il a droit alors à une nouvelle prime et à un second équipement.

II. FLOTTE.

a) **Matériel.** — Le matériel de la flotte comprenait au 31 décembre 1859:

Vaisseaux de ligne. — 8 vaisseaux de 1^{er} rang (de 120 à 130 canons et de 500 à 1200 chevaux pour les bâtiments à vapeur), dont 7 à hélice et 1 à voiles; 12 de 2^e rang (de 101 canons et de 600 à 800 chevaux), dont 6 à hélice et 6 à voiles; 39 de 3^e rang (de 91 canons et de 400 à 800 chevaux), tous à hélice; 25 de 4^e rang (de 81 canons et de 400 chevaux), dont 13 à hélice et 12 à voiles; 14 de 5^e rang (de 72 à 78 canons), tous à voiles; 9 vaisseaux garde-côtes (de 60 canons et de 200 à 450 chevaux), tous à hélice.

Frégates. — De 1^{er} rang (de 51 canons et de 400 à 1,000 chevaux), 29 à hélice et 19 à voiles; 2^e rang (de 25, 44 et 47 canons et de 300 à 800 chevaux), 12 à hélice et 34 à voiles; à aubes (18 canons et de 400 à 800 chevaux), 9.

Corvettes. — (De 21 à 26 canons et de 200 à 400 chevaux), 24 à vapeur et 20 à voiles.

Sloops. — (De 12 à 18 canons), 44 à voiles; (de 11 à 17 canons et de 100 à 400 chevaux), 32 à hélice; (de 4 à 8 canons et de 200 à 400 chevaux), 36 à hélice; (de

6 à 9 canons et de 60 chevaux), 6 à hélice; à aubes (de 6 canons et de 400 à 560 chevaux), 13; (de 6 canons et de 200 à 350 chevaux), 36; (de 4 canons et de 50 à 200 chevaux), 41.

Canonnières. — De 1^{re} classe (2 canons et 95 chevaux), 25 à hélice; de 2^e classe (1 canon et 60 chevaux), 122 à hélice.

Vaisseaux blindés. — De 1^{er} rang (36 canons et 1250 chevaux), 2 à hélice; de 2^e rang (16 canons et 800 chevaux), 2 à hélice.

Batteries flottantes. — (14 canons et 220 chevaux), 8 à hélice.

Bombardes. — (4 canons et 120 chevaux), 6 à aubes.

C'est un total de 372 bâtiments à hélice, 105 à aubes et 150 à voiles: total: 627.

b) **Personnel.** — Les documents officiels se taisent sur l'effectif personnel de la flotte anglaise; on sait seulement que le budget de 1859-60 avait affecté une somme de 107 millions et demi à l'entretien de 72,400 hommes de mer, et que celui de 1860-61 a élevé la dépense à 122 millions et demi pour un effectif de 85,500.

§ 9. Assistance publique.

a) ANGLETERRE.

Le tableau ci-après fait connaître le mouvement, dans cette partie du Royaume-Uni, de ce que nous appellerons le paupérisme officiel. Il indique, pour chaque année de la période 1849-61, le nombre des indigents qui, au 1^{er} janvier de cette même année, recevaient l'assistance dans les maisons de travail et à domicile.

	NOMBRE DES ASSISTÉS		
	dans les maisons de travail.	à domicile.	Total.
1849.	119,375	815,044	934,419
1850.	118,559	801,984	920,543
1851.	110,565	750,328	860,893
1852.	106,413	728,011	834,424
1853.	104,186	694,636	798,822
1854.	113,676	704,661	818,337
1855.	121,563	729,806	851,369
1856.	125,597	752,170	877,767
1857.	123,382	720,424	843,806
1858.	126,481	781,705	908,186
1859.	123,305	737,165	860,470
1860.	119,026	731,994	851,020
1861.	130,961	759,462	890,423

De 1849 à 1860, le nombre des pauvres recevant l'assistance publique le 1^{er} janvier de chaque année, s'est élevé à 10,360,957; c'est, en moyenne, 863,338 par an. Sur le nombre total des indigents ainsi secourus, 1,412,129 ou un peu plus de 13 p. 100 étaient secourus dans les *workhouses* (maisons de travail); les autres l'étaient à domicile. Pour une population moyenne de 17 millions d'habitants (population des paroisses dans lesquelles le nombre des indigents a été relevé), on a constaté, en moyenne, à la date ci-dessus, un indigent sur 19 habitants. Ce sont surtout les indigents infirmes et sans famille qui sont entretenus dans les maisons de travail. Les adultes valides et mariés reçoivent le plus souvent à domicile des secours de la paroisse. Cependant, environ le sixième est obligé d'entrer dans des maisons de charité.

Mais il importe de remarquer qu'il ne s'agit ici que des indigents recevant l'assistance paroissiale à un jour donné et non du total des indigents secourus pendant

l'année entière, total que les documents officiels ne font pas connaître. Il résulte de l'insuffisance de ces documents sur ce point qu'il n'est pas possible de comparer le paupérisme en Angleterre et dans ceux des autres États européens qui publient la statistique de leurs pauvres.

Quand on examine en détail le tableau qui précède, on remarque une diminution sensible et continue des pauvres assistés de 1849 à 1853. Une recrudescence très-marquée se manifeste dans les trois années suivantes, très-probablement par suite de la cherté des subsistances. Après une légère diminution en 1857, un nouveau mouvement ascendant très-caractérisé se produit en 1858 sous l'influence de la stagnation industrielle relative, déterminée par la liquidation des opérations désastreuses de 1857. Cette liquidation opérée, le travail a repris son cours en même temps que le prix du blé a baissé. Le paupérisme a ainsi naturellement décréu, mais pour s'étendre de nouveau dans les derniers mois de 1860, à la suite d'un nouveau ralentissement du mouvement commercial, déterminé par le mouvement sécessionniste aux États-Unis.

Les documents anglais distinguent les indigents assistés en adultes valides et invalides (enfants, vieillards et infirmes). Sur les 10 millions un tiers, assistés de 1849 à 1860, on en a compté environ 1,800,000 de la première catégorie et 8 millions et demi de la seconde.

Les chiffres qui précèdent ne s'appliquent qu'aux indigents et non aux malades admis et soignés dans les hôpitaux.

b) ÉCOSSE ET IRLANDE.

Le nombre moyen annuel des pauvres qui recevaient l'assistance paroissiale le 14 mai de chaque année, dans 883 paroisses d'Écosse, pendant une période de 11 ans, a été de 78,595. La population des paroisses qui ont fourni ces renseignements n'étant pas donnée, nous ne pouvons faire connaître ce que nous appellerons l'indigence spécifique de cette partie du Royaume-Uni. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'à une diminution sensible du nombre des assistés, de 1849 à 1852, a succédé un mouvement d'accroissement, dont l'apogée a été atteint en 1856, et qu'une amélioration notable et croissante s'est manifestée dans les quatre dernières années.

A ce dernier point de vue, l'Irlande offre un spectacle intéressant. Après avoir atteint, pendant l'effroyable famine de 1846-47, un chiffre présumé énorme, mais que la statistique officielle n'a pas recueilli, le nombre de ses indigents, sous l'influence d'une émigration immense, a successivement diminué dans les proportions suivantes. Les chiffres qui suivent indiquent le nombre de ceux qui recevaient l'assistance de la paroisse à la fin de la première semaine de janvier de chaque année.

1849.	620,747		1855.	86,819
1850.	307,970		1856.	73,083
1851.	209,187		1857.	56,094
1852.	171,418		1858.	50,582
1853.	141,822		1859.	44,866
1854.	106,802		1860.	44,929

Au 1^{er} janvier 1861, le nombre des indigents assistés s'élevait à 50,683.

Nous avons parlé de l'influence que la diminution du prix du blé pouvait avoir eue sur celle du paupérisme dans le Royaume-Uni. Le tableau ci-après fait connaître les variations de ce prix par hectolitre, de 1845 à 1859.

1845.	21'55		1853.	22'95
1846.	23.45		1854.	31.20
1847.	30.05		1855.	32.17
1848.	21.76		1856.	29.79
1849.	19.07		1857.	24.27
1850.	17.42		1858.	19.03
1851.	20.03		1859.	18.84
1852.	21.00		1860.	21.96

En rapprochant, pour l'Angleterre, les prix du froment du nombre des indigents assistés, on ne trouve aucune coïncidence entre les années de cherté et celles qui ont vu secourir le plus de malheureux.

Années.	Prix décroissant du froment.	Nombre des indigents.	Années.	Prix décroissant du froment.	Nombre des indigents.
1855	32'17	851,369	1849	19'07	934,449
1854	31.20	818,337	1858	19.03	908,186
1856	29.79	877,767	1859	18.84	860,470
1857	24.27	843,806	1852	17.50	834,424
1853	22.95	798,822	1850	17.45	920,543
1860	21.96	891,020	1851	16.58	860,893

Le défaut évident de parallélisme entre les hauts prix et le nombre des pauvres s'explique très-probablement par ce fait que, dans les années de cherté, l'effet de cette cherté a pu être conjuré par un accroissement de travail industriel et, conséquemment, par une plus grande quantité de salaires mis à la disposition des classes ouvrières. Mais il importe de remarquer que le rapprochement n'aurait toute sa valeur que si l'on connaissait, pour chaque année, le nombre des assistés, non pas au 1^{er} janvier seulement, mais pendant les douze mois révolus.

§ 10. Caisses d'épargne.

En Angleterre, comme en France, leur actif est versé à l'Échiquier, qui en sert l'intérêt au taux de 3 p. 100, et peut l'appliquer aux besoins de l'État contre une émission correspondante de bons du trésor, remis aux commissaires de la dette publique, chargés de l'administration des caisses. Le tableau ci-après indique par année, de 1846 à 1860, le chiffre des versements, des remboursements et le montant du capital dû aux déposants à la fin de l'exercice (chiffres en millions de francs).

	Versements.	Rem-boursements.	Capital.		Versements.	Rem-boursements.	Capital.
1846.	182'5	180'	792.5	1854.	155'	197'5	842'5
1847.	165.0	225.	755.	1855.	180.	190.	857.5
1848.	147.5	215.	702.5	1856.	192.5	200.	872.5
1849.	155.	162.5	712.5	1857.	190.	210.	877.5
1850.	160.	170.	722.5	1858.	197.5	195.	905.
1851.	170.	157.5	757.5	1859.	225.	182.5	975.
1852.	182.5	167.5	792.5	1860.	237.	169.2	1,033.5
1853.	190.	177.5	835.				

L'effet des crises industrielles se manifeste clairement dans ce tableau. Ainsi, on voit s'élever tout à coup, en 1848 et 1849, le montant des retraits et diminuer celui des versements. Si le même fait se reproduit en 1856 et 1857, années de prospérité industrielle, il faut l'attribuer très-probablement aux retraits opérés avec l'intention de prendre part aux nombreux emprunts qui se sont négociés, dans ces deux années, sur les principales places de l'Europe. Malgré les oscillations survenues dans ces deux branches des opérations, on constate, à partir de 1848, un accroissement con-

tinu du chiffre du capital des déposants qui, de 702.5 millions de francs, s'élève, en 1860, à 1,033.5 millions de francs, soit un accroissement de 47.11 p. 100.

§ 11. Justice criminelle (crimes soumis au jury).

1° ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES.

Nous diviserons cet aperçu en trois périodes : les deux premières de cinq, la troisième de six années (1855-1860). Cette division est justifiée par ce fait qu'un bill de 1855 a autorisé les juges de paix à statuer sur les faits répressibles qui sont du domaine de la cour d'assises, lorsque les accusés consentent à ce déplacement de compétence. Il en résulte qu'à partir de cette année, les documents ne sont plus exactement comparables entre eux. Voici les faits :

	NOMBRE MOYEN ANNUEL DES ACCUSÉS.			NOMBRE d'habitants pour 1 accusé	NOMBRE MOYEN ANNUEL	
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.		des condamnés.	des acquittés (1).
1845-49	21,819	5,462	27,281	628	20,196	7,385
Pour 100	79.9	20.1	»	»	74.0	26.0
1850-54	21,883	5,854	27,737	655	21,444	6,293
Pour 100	78.8	21.2	»	»	77.3	22.7
1855-59	15,586	4,455	20,041	»	15,145	4,896
Pour 100	77.7	22.3	»	»	75.5	24.5
1860	12,168	3,831	15,999	»	12,068	3,907
Pour 100	68.6	31.4	»	»	67.7	32.3

De la première à la seconde période (les seules comparables), on remarque : 1° une diminution notable du rapport des accusés à la population ; 2° l'accroissement du rapport des femmes au total des accusés ; 3° une plus grande sévérité dans la répression. Dans la troisième période, la part de la femme à la criminalité générale devient encore plus considérable. C'est le seul fait que cette période ait de commun avec les deux autres. On constate, d'ailleurs, comme on devait s'y attendre, un abaissement sensible, par suite de l'extension de la juridiction criminelle des juges de paix, du nombre des crimes déférés au jury. Par des raisons qui nous sont inconnues, la répression s'est affaiblie dans cette période.

On s'est souvent demandé si la cherté détermine un plus grand nombre de crimes. Voici les faits en ce qui concerne l'Angleterre. En 1846 et 1847, années de hauts prix, le nombre des accusés s'est élevé de 24,303, chiffre de l'année précédente, à 25,107 et 28,833. La cherté ayant continué en 1848, quoique dans une moindre proportion, mais ayant coïncidé avec un ralentissement très-sensible du travail industriel, le nombre des accusés a monté à 30,349. On constate également, en 1854, un accroissement de la criminalité dans le rapport de 27,057; en 1853, à 29,359. Or, nous avons vu que le prix du froment s'est élevé, en 1854, à 31 fr. 20 c. l'hectolitre. Sans le changement introduit dans les compétences par le bill de 1855, on aurait probablement trouvé, cette même année, un chiffre encore plus considérable d'accusés, le prix du blé ayant atteint 32 fr. 17 c. l'hectolitre.

2° IRLANDE ET ÉCOSSE.

Le bill de 1855 n'étant applicable qu'à l'Angleterre, on peut comparer exactement, en ce qui concerne les deux autres parties du Royaume-Uni, le mouvement de la criminalité pour les mêmes périodes.

1. Non compris les accusés reconnus atteints d'aliénation mentale et détenus comme tels.

	ÉCOSSE.			IRLANDE.		
	1845-49.	1850-54.	1855-59.	1845-49.	1850-54.	1855-59.
Nombre moyen { hommes	3,090	2,958	2,604	22,133	14,132	5,149
	des accusés. { femmes	1,210	1,090	1,053	7,248	5,992
Total	4,300	4,048	3,657	29,381	20,124	7,099
Nombre d'habitants pour 1 accusé	674	738	838	»	»	»
Nombre moyen { condamnés	3,253	3,052	2,754	14,076	11,541	3,851
	des } acquittés.	1,047	996	903	15,305	8,583

Le rapport des accusés aux accusées a été, en Écosse, de 71.86 dans la première période; de 73.07 dans la seconde; de 71.20 dans la troisième. — En Irlande, de 75.33, 70.22 et 72.53.

Le rapport des condamnés aux accusés a été, en Écosse, de 75.65; 75.40 et 75.03. — En Irlande, de 47.91, 57.35 et 54.24.

Le fait saillant de ce rapprochement, c'est la diminution, à la fois absolue et relative, de la criminalité en Écosse et en Irlande. Elle a un caractère tout à fait exceptionnel en Irlande et trouve très-probablement son explication dans les nombreuses émigrations dont ce pays est le point de départ depuis la famine de 1846-1847, ces émigrations portant surtout sur la classe la moins aisée de la société, c'est-à-dire sur celle qui fournit le plus d'accusés. On peut aussi en chercher la cause partielle dans les armements extraordinaires de 1854 à 1856. Ces deux explications s'appliquent également à l'Angleterre. L'accroissement de la part du sexe féminin dans le mouvement de la criminalité ne se manifeste pas, en Écosse et en Irlande, aussi clairement qu'en Angleterre; mais il ne s'y produit pas moins. Il jette d'assez tristes lumières sur la situation économique des femmes dans le Royaume-Uni, c'est-à-dire sur la part de moins en moins grande que l'homme et les machines lui laissent dans le travail national.

Le coefficient de répression est à peu près le même en Angleterre et en Écosse; mais il est déplorable en Irlande, où une foule de crimes restent forcément impunis, la terreur qu'inspire le ribbonisme enlevant aux témoins le courage de témoigner contre les accusés.

§ 12. Instruction primaire en Angleterre (pays de Galles compris).

Les renseignements qui suivent sont extraits du remarquable rapport que vient de soumettre au gouvernement la commission royale chargée, en 1858, de faire une enquête approfondie sur l'état de cette branche de l'instruction publique.

Sociétés d'encouragement. — Elles sont au nombre de neuf. La plus ancienne, la *Société anglaise et étrangère des écoles* a été fondée en 1808. Elle ne relève d'aucun des cultes établis en Angleterre, et admet dans ses écoles tous les enfants pauvres, sans distinction de croyance religieuse. Elle a consacré, depuis 1850, une somme annuelle de 400,000 francs environ à son œuvre. La *Société nationale*, fondée en 1811 par de purs anglicans, ne reçoit que les enfants dont les parents appartiennent à l'Église établie. En 1859, elle a dépensé pour les écoles à peu près la même somme que sa grande rivale, la précédente. On évalue à 1,812,500 francs le montant de ses allocations à l'instruction primaire depuis sa fondation. Viennent immédiatement après, par ordre d'importance, la *Société métropolitaine et coloniale*, établie en 1836, dont les recettes ont été, en 1859, de 219,400 francs; l'*Union des écoles déguenillées* (*ragged schools*), formée en 1854 et dont les recettes se sont élevées à 128,550 francs

en 1859; la *Société des écoles consacrées aux enfants des catholiques indigents* (1847), dont les ressources, en 1859, ont atteint le chiffre de 118,625 francs; la *Société Wesleyenne d'instruction* (1840), qui a reçu de ses membres, en 1859, 111,025 francs de cotisations; la *Société d'instruction de l'Église*, qui, bien que de formation récente (1853), a recueilli, en 1859, une somme de 69,025 francs; enfin, la *Société libre d'instruction* (1848), dont les ressources annuelles ne sont pas connues. Les huit autres ont encaissé, en 1859, une recette de près de 1,500,000 francs.

On compte, en outre, en Angleterre, 24 comités diocésains d'instruction élémentaire en rapport immédiat avec l'Église. Ces comités dirigent 20 écoles normales primaires.

Écoles normales. — Elles sont au nombre de 34 en Angleterre. 30 étaient subventionnées par l'État en 1858 et soumises, à ce titre, à son inspection. A cette date, leurs ressources annuelles s'élevaient à 2,368,350 francs, dont 1,262,950 francs montant de la subvention du gouvernement. De ces 30 écoles, 13 préparent des instituteurs, 13 des institutrices et 4 des maîtres des deux sexes.

Écoles de petits enfants. — Leur nombre et celui des élèves est inconnu. Les commissaires de l'enquête affirment seulement qu'il est très-considérable.

Écoles hebdomadaires de jour pour les enfants (d'un âge plus élevé). — Les commissaires en évaluent le nombre à 58,975, recevant 2,535,462 enfants, dont un huitième peut être considéré comme appartenant aux classes moyennes et élevées de la société.

Écoles du lundi. — En 1833, on en avait recensé 16,828, recevant 1,548,890 élèves; la commission en évalue le nombre, en 1858, à 33,872, donnant l'instruction primaire à 2,411,554 élèves. Ces écoles sont fréquentées par des adultes et des enfants.

Écoles du soir. — L'enquête a permis d'en porter le nombre, en 1858, à 2,036, et celui de leurs élèves à 80,966.

Écoles des maisons de travail pour les indigents. — En mars 1860, 30,654 enfants étaient instruits dans ces écoles.

Écoles des enfants vagabonds (ragged schools), industrielles et préparatoires. — En 1859, 192 *ragged schools* de jour recevaient 20,909 enfants (108.9 par école), dont 10,308 garçons et 10,601 filles. — 14 écoles du soir donnaient asile à 707 enfants, dont 493 garçons et 214 filles. Ces établissements, destinés à recueillir les enfants errants dans les rues et presque abandonnés, sont sous la direction d'une association centrale, dont le siège est à Londres et dont la fondation remonte à 1854. Elle avait réalisé, en 1859, une recette de 128,550 francs.

Les *Écoles industrielles* sont ouvertes aux enfants dont les parents ne peuvent se charger ou qui ne trouveraient que de dangereux exemples au foyer domestique.

On les distingue en *certifiées*, ou établies avec l'autorisation et sous l'inspection du gouvernement, conformément à des lois spéciales, et en *non certifiées* ou libres. En 1859, il en existait 18 de la première catégorie, renfermant 1,193 enfants (dont 171 admis en exécution d'une sentence des juges) et ayant un revenu de 515,000 francs. Les autres, au nombre de 36, contenaient 2,822 enfants, dont 1,647 garçons et 1,175 filles. Elles avaient, en 1859, un budget de 538,525 francs en recettes.

Le nombre des *Écoles réformatrices*, analogues à nos colonies pénitentiaires, était de 47 en mai 1860. Elles ont été fondées en exécution d'actes spéciaux du Parlement. Au 31 décembre 1859, elles réunissaient 2,594 enfants. Leurs dépenses, en

1858, se sont élevées à 1,859,025 francs. Les commissaires de l'enquête s'accordent à faire le plus grand éloge de ces établissements et des résultats qu'ils obtiennent.

Écoles régimentaires. — 11,195 soldats étaient inscrits, en 1859, sur leurs matricules; mais 3,934 seulement les fréquentaient régulièrement. Des écoles sont également ouvertes aux enfants des simples soldats et sous-officiers; 11,062 en suivaient les leçons la même année. Elles ne sont pas entièrement gratuites; mais la rétribution y est très-minime. L'école des garçons de l'arsenal de Woolwich en compte 1,300 de 10 à 18 ans, tous employés dans l'établissement. Une école normale pour les instituteurs militaires, établie à l'hôtel des invalides de Chelsea, fournit annuellement 40 maîtres aux écoles régimentaires. Le même hôpital entretient une école de garçons qui en reçoit environ 500.

Une école est établie à bord de tout navire réunissant un équipage de 300 hommes; mais cette institution n'a pas donné, jusqu'à ce jour, de résultats satisfaisants. L'enquête mentionne en outre des écoles d'apprentis dans les chantiers de l'État, suivies en 1859 par 1,040 enfants; des écoles sur les bâtiments d'instruction des ports; les écoles chargées de préparer des mousses pour la marine militaire; enfin, les écoles de l'hôpital de Greenwich (Invalides de la marine), pour les enfants des marins invalides ou morts au service de l'État.

Les commissaires portent, d'après un nombre considérable d'observations faites sur divers points le rapport à la population des enfants qui reçoivent l'instruction primaire, en Angleterre, à 1 sur 7.7 habitants.

Tout incomplets qu'ils soient, ces renseignements sont les seuls vraiment dignes de confiance qui aient encore été publiés sur l'instruction primaire en Angleterre.

A. LEGOFF.
